

DEMANDE DE CONTRAT DE CESSION

Fiche préparatoire pour mairies, CCAS et collectivités

SIRET : 823 771 159 00014 - Licences d'entrepreneur de spectacles : L2-3974 - L3-3970

1. COLLECTIVITÉ ET CONTACT

NOM LÉGAL DE LA COLLECTIVITÉ

ADRESSE ET SIRET

NOM ET FONCTION DU RÉFÉRENT

COURRIEL ET TÉLÉPHONE

2. ÉVÉNEMENT

INTITULÉ ET NATURE DE L'ÉVÉNEMENT

DATE ET HORAIRES SOUHAITÉS

ADRESSE PRÉCISE DU LIEU

JAUGE ESTIMÉE ET PUBLIC CONCERNÉ

SPECTACLE OU PRESTATION SOUHAITÉE

3. ORGANISATION ET TECHNIQUE

SCÈNE, SONORISATION ET ÉCLAIRAGE DISPONIBLES

ACCÈS, MONTAGE, LOGES, REPAS ET HÉBERGEMENT

CONTRAINTES OU OBSERVATIONS

IMPORTANT

Cette fiche prépare la demande. Elle ne vaut ni contrat, ni commande, ni signature.

SLV Production adresse ensuite le contrat officiel à la collectivité pour contrôle et validation.

FACTURATION ET INTERMITTENTS

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

La collectivité achète une prestation de spectacle à SLV Production dans le cadre d'un contrat de cession.

EMPLOYEUR DES ÉQUIPES

SLV Production demeure l'employeur des artistes et techniciens qu'elle engage pour la prestation.

FORMALITÉS SOCIALES

SLV établit les contrats de travail, réalise les déclarations sociales et gère la rémunération de ses salariés.

FACTURE GLOBALE

La collectivité règle la facture prévue au contrat. Elle n'a pas à déclarer individuellement les intermittents employés par SLV.

VALIDATION ADMINISTRATIVE

Le contrat, le bon de commande éventuel et les informations Chorus Pro sont vérifiés avec le service de la collectivité.

INFORMATIONS DE FACTURATION

ADRESSE DE FACTURATION

NUMÉRO D'ENGAGEMENT OU BON DE COMMANDE

SERVICE DESTINATAIRE ET CHORUS PRO
